

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017

Conseillers présents : René CURLY, Maire

Jean François DUMONT, Jean Luc LEGRAND, Christian CHAMBARD, Édith GRILLE, Adjoint

Jean-René CURLY, Marcel DODET, Lucie FACON, Philippe POUTHIER, Valérie ISARTE, Séverine SERGEANT

Conseiller excusé : Christophe GAINET donne pouvoir à Christian CHAMBARD

Conseillère absente : Flora MAUTI

Secrétaire de séance : Nathalie GIRARDET, nouvelle secrétaire

M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Ordre du jour :

- Emprunt terrain BEGUELIN
- Conseil d'Ecole : Subvention classe verte
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : délibération Voie Grévy
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Travaux
- O.N.F. : Affouage
- Circulation : Grande Brosse et R.D 405
- Bulletin municipal
- Questions diverses

EMPRUNT TERRAIN BEGUELIN

L'acte de vente du terrain GRAPPE a été signé le 10 octobre 2017, celui du terrain BEGUELIN doit se faire courant décembre 2017. Un emprunt de 81 000 euros est nécessaire pour compléter le financement.

Deux solutions sont envisageables :

- Soit un prêt-relais de 3 ans au taux fixe de 0.90%,
- Soit un prêt de 5 ans au taux de 0,70%.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité la 2^{ème} solution qui semble la plus appropriée. Le prêt se fera auprès de la B.P.F.C., agence de DOLE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Mme GRILLE fait le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 13 novembre 2017. Les structures d'accueil (garderie, restaurant, TAP) ont un taux de participation important. 85 élèves sont attendus à la rentrée 2018-2019.

Semaine scolaire :

- Consultation des parents d'élèves : 40 réponses reçues ; 30 pour la semaine de 4 jours ; 10 pour la semaine de 4,5 jours.

-Vote des membres du conseil d'école : 6 pour la semaine de 4,5 jours ; 4 pour la semaine de 4 jours.

L'organisation de la semaine se fera au niveau de la Communauté d'Agglomérations en fonction de la majorité des souhaits.

Un projet de classe verte à la base nautique de BELLECIN du 14 au 18 mai 2018 pour les CM1 et CM2 est organisé afin de profiter des activités sportives prévues sur place et la découverte pour les enfants de leur environnement. Cela concerne 15 enfants de VILLETTE.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 11 euros par enfant et par jour pour une somme totale de 825 euros.

M. le Maire donne un compte-rendu succinct de la réunion qui a eu lieu au Lycée Duhamel à DOLE avec MM FOLK (DASEN) et FAIVRE (IEN). La centralisation des écoles avec un pôle scolaire d'au minimum 6 classes dans les communes est préconisée.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE : DELIBERATION VOIE GREVY

M. le Maire fait part au conseil de la proposition de la CAGD, à savoir un groupement des commandes entre plusieurs communes (CAGD, CC de la Plaine Jurassienne, CC du Val d'Amour, Ville de DOLE, communes de CRISSEY, VILLETTE-LES-DOLE ET PARCEY) afin de réaliser des travaux et aménagements autour de la voie Grévy. Un maître d'œuvre général sera recruté. Des groupes de travail dans chaque commune seront organisés. Les communes pourront à tout moment se retirer du groupement de commandes.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité l'adhésion de la commune de VILLETTE-LES-DOLE à ce groupement de commande

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le 30 novembre 2017, à VILLETTE, le cabinet URPICAND a présenté un projet commun aux 47 communes du Grand Dole. La date d'entrée en vigueur du PLUI est prévue pour 2019. Six secteurs ont été définis. VILLETTE se trouve dans le secteur Sud. Le document est à la disposition des administrés et des membres du conseil à la Mairie. Le PLUI ne sera pas la somme POS et PUI existants.

Le PLUI étant valable 15 ans, le conseil souhaite une étude plus approfondie des impacts qu'aura la construction de 80 logements prévus au niveau scolaire et au niveau des infrastructures de la commune.

Une nouvelle réunion sera fixée quand le conseil aura les éléments nécessaires à sa réflexion (le Grand Dole doit rendre les documents en janvier 2018 à la demande de M. le Maire). Une enquête d'utilité publique pour les administrés est également prévue.

BOIS ET FORET COMMUNALE

- **Travaux sylvicoles** : Pour 2018, la poursuite des travaux d'entretien des parcelles 5, 22 et 31 (régénération) : cloisonnement mécanique puis dégagement manuel représente un coût de 1 650 euros.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité la poursuite de ces travaux en 2018.

- **Affouages** : 69 affouagistes se sont inscrits. Les lots sont constitués de houppiers de chênes et de hêtres, et de petits bois debout pour certains lots. Abattage et façonnage : 30 Avril 2018 ; Débardage : 31 Août 2018 ; Pas de travaux en forêt les SAMEDIS Jusqu'au 31 janvier 2018 : Chasse en forêt (arrêté municipal).

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité les clauses du règlement d'affouage.

CIRCULATION : GRANDE BROUSSE ET R.D 405

- **R.D 405** : M. le Maire précise que des courriers concernant la circulation intense et le problème des poids lourds ont été adressés à la Gendarmerie de DOLE, à la Brigade Motorisée de DOLE, à la Sous-

Préfecture de DOLE et au Conseil Départemental. Suite à ces courriers, une visite par la gendarmerie de DOLE a eu lieu le 23 novembre 2017 ; une réunion a lieu le 12 décembre 2017 avec des représentants du Conseil Départemental ; une autre réunion est prévue le 17 décembre 2017 à la Sous-Préfecture.

M. le Maire indique qu'il a également demandé aux services techniques de DOLE le prêt d'un compteur permettant de mesurer la vitesse des véhicules passants.

- **Grande Brosse** : Les riverains ont alerté la mairie sur le problème des places de stationnement et de l'insécurité dans cette rue. Un courrier de M. STAEDLIN et voisins a également été transmis à la mairie par mail courant novembre 2017.

M. le Maire fait lecture d'une pétition qui demande que l'accès au futur lotissement prévu ne passe pas par la rue des Marronniers ainsi que sa mise en impasse (Porte-parole : M. Pierre BARDOZ). Le conseil propose de faire une réunion publique avec les habitants des rues concernées afin de se positionner sur les solutions qui leur seront proposées.

Une réunion avec la commission sécurité sera fixée avant cette réunion publique.

BULLETIN MUNICIPAL

Environ 20 articles sont prévus ainsi que des photos. Les délais de parution de ce bulletin sont respectés. La distribution se fera fin décembre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Eglise** : Des devis ont été demandés pour la réfection du chauffage et des peintures.
 - . l'entreprise CANAULT : 5 000 euros pour la peinture
 - . l'entreprise Philippe Dominique : 2 200 euros pour la peinture
 - . l'entreprise CARELECT : 609 euros pour le chauffage radiant.

Ces devis ont été transmis à la paroisse en lui proposant de prendre en charge 50% du financement. La paroisse, par un courrier de M. l'abbé curé de la paroisse, propose le financement du chauffage radiant. La réfection des peintures totalement à la charge de la commune est repoussée – pas de décision.

- **CCAS** :
 - . **repas des aînés** : 81 personnes étaient présentes mais peu de membres du conseil et du CCAS. M. Le Maire se demande si cette animation est à maintenir pour 2018. Le CCAS rédigera un questionnaire en ce sens qui sera envoyé au printemps aux personnes concernées.
 - . **Noël des écoles** : Il est prévu le 21 décembre 2017 le matin dans les classes.
- **Budget 2018** : Sa préparation est prévue au 1^{er} trimestre 2018.
- **Compétence assainissement** : Elle sera reprise par le Grand Dole en 2020.
- **Course cycliste** : Il ne sera pas possible d'emprunter le chemin forestier voulu au départ. M. le Maire indique qu'il n'a pas eu de nouvelles de l'organisateur.
- **Abri bus** : Au niveau de la rue du Bois, il sera prochainement démoli. Un nouvel abri bus sera installé.
- **APE** : La manifestation pour fêter Noël est prévue le 16 décembre 2017.
- **Vœux du Maire** : Ils auront lieu le 10 janvier 2018 à 18H30.
- **Décorations de Noël** : Elles seront installées dans la semaine du 11 au 15 décembre 2017.
- La Mairie sera fermée du vendredi 22 décembre 2017 à midi au jeudi 4 janvier 2018 à 9 H 00.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 H 30.

FAIT À VILLETTE-LÈS-DOLE, le 12 DECEMBRE 2017



